Formulaire pour accéder à la formation avant l'expiration du délai de rétractation *(Article L221-25 du Code de la Consommation)*

Si vous souhaitez bénéficier d'un accès à la formation objet du contrat, avant l'expiration du délai de rétractation de 14 jours, merci de cocher la case suivante, de signer le formulaire ci-dessous, et de le renvoyer avec le contrat de formation :

☐ Je souhaite avoir accès à la formation (indiquer le THEME) :
ayant lieu du (indiquer la DATE) : / / au / /
à (indiquer le LIEU) :
et dont la commande a été passée le (DATE DE LA COMMANDE) : / /
avant l'expiration du délai de rétractation dont je bénéficie en vertu de l'article L221-18 du Code de la Consommation.

Conformément à l'article L221-25 du Code de la Consommation **:** *« Si le consommateur souhaite que l'exécution d'une prestation de services ou d'un contrat mentionné au premier alinéa de l'article L. 221-4 commence avant la fin du délai de rétractation mentionné à l'article L. 221-18, le professionnel recueille sa demande expresse par tout moyen pour les contrats conclus à distance et sur papier ou sur support durable pour les contrats conclus hors établissement.*
Le consommateur qui a exercé son droit de rétractation d'un contrat de prestation de services ou d'un contrat mentionné au premier alinéa de l'article L. 221-4 dont l'exécution a commencé, à sa demande expresse, avant la fin du délai de rétractation verse au professionnel un montant correspondant au service fourni jusqu'à la communication de sa décision de se rétracter ; ce montant est proportionné au prix total de la prestation convenu dans le contrat. Si le prix total est excessif, le montant approprié est calculé sur la base de la valeur marchande de ce qui a été fourni.
Aucune somme n'est due par le consommateur ayant exercé son droit de rétractation si sa demande expresse n'a pas été recueillie en application du premier alinéa ou si le professionnel n'a pas respecté l'obligation d'information prévue au 4° de l'article L. 221-5. ».

Ainsi, en cas de rétractation ayant lieu avant l'échéance du délai de rétractation, et alors que vous avez demandé à participer à la formation avant l'expiration du délai de rétractation, le coût de la formation vous sera facturé directement au prorata temporis, à savoir proportionnellement à votre temps de présence à la formation.

NOM :
Prénom :
Adresse :
Code postal :
VILLE :

Date :
Signature :

Rappel : ce document doit être renvoyé en même que le contrat de formation, complété et signé, soit par mail à votre conseillère, soit par courrier à l'adresse suivante : MANUTEO, 44 Rue de la Paix 53000 LAVAL.